



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## ARRETE MODIFIANT LA LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'HYGIENE, DE SECURITE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL SPECIAL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-MARNE

LA DIRECTRICE ACADEMIQUE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE LA HAUTE-MARNE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret du 6 mars 2019 par lequel Madame Christelle Gautherot est nommée Directrice académique des services de l'Education Nationale, Directrice des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Marne ;

Vu l'arrêté ministériel du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant création auprès du Recteur d'académie d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu l'arrêté rectoral du 14 janvier 2019 fixant la composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ;

Vu le procès verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges au Comité Technique Académique de Reims en date du 6 décembre 2018 ;

Vu les propositions des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants au CHSCT spécial de la Haute-Marne.

### Arrête :

#### Article 1 :

L'arrêté départemental du 08 septembre 2016 portant composition du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial de Haute-Marne susvisé est abrogé

#### Article 2 :

La composition ainsi modifiée du CHSCT spécial départemental entre en vigueur à compter du 01 janvier 2019 pour une durée de 4 ans.

#### Représentants de l'administration :

- La Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, DSDEN de la Haute-Marne, présidente ou son représentant,
- La Secrétaire Générale de la DSDEN de la Haute-Marne ou son représentant.

L'Inspectrice d'académie, Directrice académique des services de l'Education nationale est assistée, en tant que de besoin, par les membres de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par des questions soumises à l'avis du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial départemental.

#### Représentants du personnel :

Fédération	Membres titulaires	Membres suppléants
FSU	<b>Mme BROCCARD Maud</b> PE TRZIL Langres-Marne, Langres	<b>M. VAILLANT Jean-Marc</b> PE DIR Baudon-Rostand Nogent
	<b>Mme MARPILLAT Florence</b> PE Ecole maternelle Langres-Marne	<b>M. PREVOT Ludovic</b> Professeur LP B. Pascal Saint-Dizier

	<b>M. BOULANGEOT Alain</b> BD Jules Ferry Saint-Dizier	<b>M. BONNET Alain</b> Professeur LPO Diderot Langres
	<b>M. DONEGANI Raphaël</b> Professeur LGT St-Exupéry Saint-Dizier	<b>Mme JACQUES Catherine</b> PE TRZIL EE Jean Macé Chaumont
	<b>M. WITWICKY Laurent</b> Professeur LGT St-Exupéry Saint-Dizier	<b>M. CHAUMONT Jérôme</b> CPE LP Eugène Decomble Chaumont
UNSA	<b>M. BAILLY Thierry</b> Proviseur Lycée/LP Bouchardon Chaumont	<b>M. BOUARD Félicien</b> PE école primaire Biesles
	<b>Mme CHOUMILOFF Nathalie</b> PE Ecole primaire Langres-Marne	<b>Mme VANDENPLAS Christine</b> TEC Lycée Charles de Gaulle

**Le conseiller de prévention : M. MOULIN Emmanuel**

**L'infirmière de prévention : Mme REAL Odile**

**Article 3 : conformément au retrait de Madame Nathalie Choumiloff en qualité de membre titulaire et conformément au retrait de Monsieur Thierry Bailly en qualité de membre titulaire, tous deux représentants du syndicat UNSA, conformément au remplacement de Monsieur Emmanuel Moulin en qualité de conseiller de prévention, et conformément au changement d'état civil de Madame Odile Real en qualité d'infirmière de prévention, l'arrêté de composition du CHSCTD est modifié comme suit à compter du 25 novembre 2019 :**

- Monsieur François DEMONT remplace Madame Nathalie CHOUMILOFF en qualité de membre titulaire de l'UNSA
- Madame Christine FAIRISE remplace Monsieur Thierry BAILLY en qualité de membre titulaire de l'UNSA
- Monsieur Fabrice LAPRE remplace Monsieur Emmanuel MOULIN en qualité de conseiller de prévention.
- Suite à un changement d'état civil, Madame Odile Real est désormais désignée comme Madame Odile AUDRERIE.

Fédération	Membres titulaires	Membres suppléants
FSU	<b>Mme BROCCARD Maud</b> PE TRZIL Langres-Marne, Langres	<b>M. VAILLANT Jean-Marc</b> PE DIR Baudon-Rostand Nogent
	<b>Mme MARPILLAT Florence</b> PE Ecole maternelle Langres-Marne	<b>M. PREVOT Ludovic</b> Professeur LP B. Pascal Saint-Dizier
	<b>M. BOULANGEOT Alain</b> BD Jules Ferry Saint-Dizier	<b>M. BONNET Alain</b> Professeur LPO Diderot Langres
	<b>M. DONEGANI Raphaël</b> Professeur LGT St-Exupéry Saint-Dizier	<b>Mme JACQUES Catherine</b> PE TRZIL EE Jean Macé Chaumont
	<b>M. WITWICKY Laurent</b> Professeur LGT St-Exupéry Saint-Dizier	<b>M. CHAUMONT Jérôme</b> CPE LP Eugène Decomble Chaumont
UNSA	<b>Mme FAIRISE Christine</b>	<b>M. BOUARD Félicien</b> PE école primaire Biesles
	<b>M. DEMONT François</b>	<b>Mme VANDENPLAS Christine</b> TEC Lycée Charles de Gaulle

**Article 4 :**

La Secrétaire Générale de la DSDEN de la Haute-Marne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chaumont, le 25 novembre 2019

